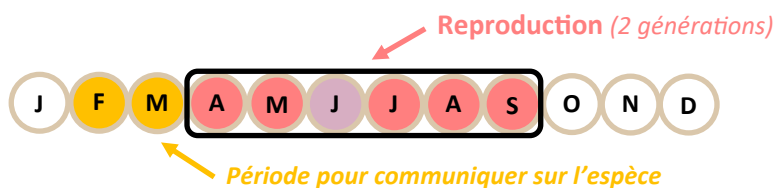
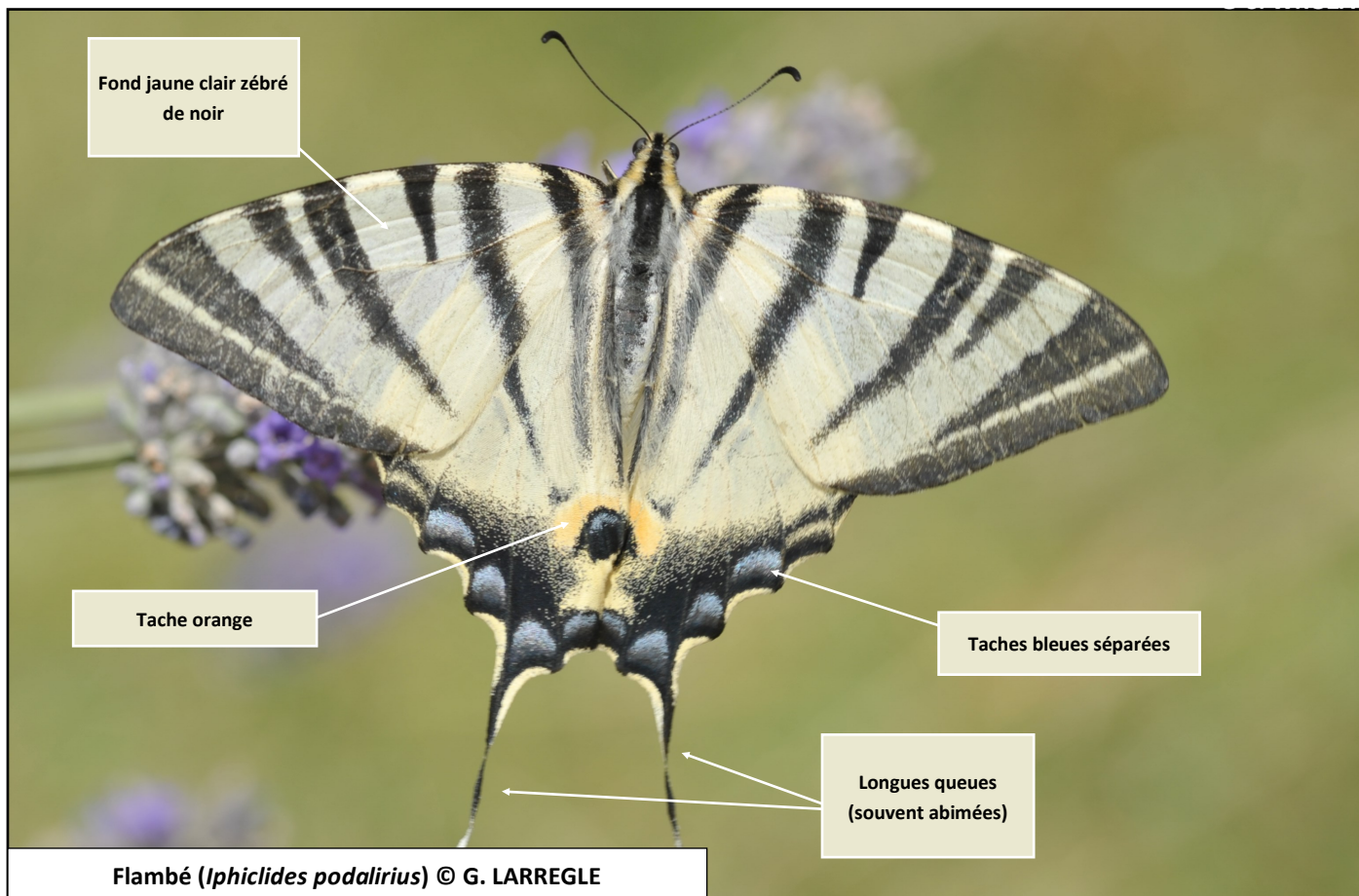


Flambé (*Iphiclides podalirius*)

Enjeu écologique global	Protection	Liste Rouge Ile-de-France	Liste Rouge France	Espèce déterminante de ZNIEFF	Natura 2000
Moyen	Régionale	Quasi-menacé	Préoccupation mineure	Sous conditions	Non



Description : le Flambé est un papillon de la famille des Papilionidés de grande envergure, variant entre 57 et 64mm. Il affectionne les milieux ouverts à semi-ouverts parsemés de buissons ou de haies pourvues en Rosacées, qui constituent les plantes hôtes de ses chenilles (Aubépine, Prunellier, etc.). Les adultes butinent fréquemment le Buddléia ou la Viorne¹.

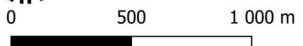
L'espèce est encore assez souvent observée mais en effectif limité (individus le plus souvent seuls). Elle a fait l'objet de trois observations dans les secteurs des Quartiers Anciens et du Carrefour de la Libération.

Risques de confusion : l'adulte est relativement facile à reconnaître, confondable en Ile-de-France uniquement avec le Machaon.

¹MOUSSUS J.-P., LORIN T. et COOPER A., 2022. Guide pratique des papillons de jour. Collection : Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé. 416 p.



Carte de localisation du Flambé

  	Date : 24/03/2025 Fond cartographique : Google Satellite Source des données : ANVL Auteur : Jeevika Ragava	Légende : ● Flambé (<i>Iphiclides podalirius</i>) ▭ Périmètre d'étude de l'ABC de Fontainebleau
---	--	--

Menaces : le passage progressif d'une agriculture extensive à intensive associé à l'élimination systématique de toute strate arbustive et à l'usage abusif d'intrants chimiques et pesticides impactent l'espèce. Elle souffre de la dégradation des pelouses calcicoles autrefois beaucoup plus vastes et nombreuses (OPIE, 2020).

Services écosystémiques : elle a un impact déterminant dans l'équilibre écologique en jouant un rôle clé, comme les autres papillons, dans la pollinisation.

Gestion : la gestion en faveur de cette espèce consisterait à :

Coupe des espaces enherbés

- **ne pas couper avant le 1^{er} juillet ;**
- **réaliser une seule coupe annuelle** du 1^{er} juillet au 30 septembre ;
- **pratiquer la fauche** (plutôt que la tonte pour éviter l'usage d'une lame tournante) : cela limite l'impact sur la petite faune ;
- **ramasser les produits de coupe** (après séchage ou fanage 1 ou 2 jours au sol idéalement) pour ne pas les laisser se dégrader sur place.

Export des produits de fauche

L'export des produits de fauche est une **condition primordiale** pour maintenir un faible niveau trophique des sols et conserver l'intérêt écologique des prairies et pelouses. Les produits de coupe peuvent être valorisés (convention agricole, paillage, abris pour les reptiles, etc.).

Maintien de la strate buissonnante :

- Conservation de buissons, y compris dans les parcs et jardins ;
- Conservation d'ourlets et de lisières ensoleillées, de pré-bois fleuris et de boisements clairs.